COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260626-DEL_2026_82-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-82 DRAGAGE DES PORTS DE LOCTUDY ET LESCONIL

Monsieur le Maire présente le dossier.

La commune de Loctudy et le syndicat des Ports de Cornouaille, ont déposé conjointement le 23 mars 2026 une demande d'autorisation environnementale relative au projet de dragage des ports de Loctudy et Lesconil. Le projet consiste en des opérations de dragage de sédiments non contaminés (environ 112 500 m³) immergés en mer, en dragage de sédiments contaminés (environ 1 100 m³) traités à terre (à Combrit) et en dragage d'entretien prévus tous les 4 ans pour un volume estimé entre 35 000 et 45 000 m³.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-18 du code de l'environnement, le Conseil Municipal donne un avis circonstancié avec les remarques suivantes :

- avoir accès à la commission de contrôle du site comme cela avait été prévu mais ce n'a pas été le cas,

- avoir les éléments concrets sur l'état des bâches ; ces bâches sont en place depuis plus de 15 ans : ont-elles gardées leurs caractéristiques d'origine ?

- avoir une étude environnementale sur la gestion du site.

- le site est desservi par une voie communale. La circulation des véhicules, notamment des poids lourds, doit être prise en compte sur le vieillissement de la chaussée car cette circulation n'était pas prévue.

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT
29120 (Finistère)